

Il était une fois, l'histoire d'un logo, celui de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Au commencement, il y avait 2 municipalités voisines, Saint-Barnabé-Sud et Saint-Hugues. Chacune avait un logo et une équipe distincte pour leur service incendie. En 2014, un premier arrimage entre les 2 services se produisit. Cette transition dura quelques années. En 2017, les 2 municipalités choisirent d'unir officiellement leur force. La Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, communément nommé RIPI Nord des Maskoutains, venait de voir le jour, ainsi que son premier logo.



En octobre 2019, les officiers de la Régie trouvaient que le logo avait fait son temps et que ce dernier limitait l'ouverture de la Régie envers les futures municipalités membres. En ce sens, on pouvait lire Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud sur les côtés horizontaux du logo. Ils travaillèrent plusieurs mois afin d'offrir une version plus unifiée et représentant une identité sociale bien à la Régie. En mars 2020, le nouveau logo fut dévoilé et adopté par le conseil d'administration.



En premier lieu, on peut observer une rose des vents qui fait référence à notre localisation sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Ensuite, l'inscription NORD DES MASKOUTAINS surplombe le dessin. Cette inscription vient offrir une transparence de la vision à long terme de la Régie. À l'arrière-plan, on peut observer le triangle du feu. On peut aussi identifier une partie des services offerts par la Régie, dont les premiers répondants. Par ailleurs, la Régie offre aussi le service de désincarcération et de prévention (ceux-ci n'étant pas représenté sur logo). Le « X » bleu représente les jets d'eau pour éteindre les incendies. Les flammes quant à elles, représentent la passion des pompiers pour leur travail. Finalement, on retrouve la fleur de lys qui est l'emblème du Québec. Bref, le nouveau logo se veut représentatif de la nouvelle génération de pompier, mais en conservant un lien avec la génération précédente.

Mission de la Régie :

Le regroupement a pour mission d'organiser, d'opérer et d'administrer le service de protection contre les incendies, la prévention, les plans des mesures d'urgence et le service de premiers répondants pour les territoires des municipalités participantes.

La vision à long terme partagée entre les élus est de doter les municipalités participantes d'un modèle organisationnel plus efficace qui nous permettra d'uniformiser les procédures, d'éviter les dédoublements administratifs et par conséquent, d'atteindre les niveaux de services exigés, et cela à moindre coût, tout en augmentant leur qualité, dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

Andrée-Anne Beauregard

Secrétaire-trésorière RIPI Nord des Maskoutains